

L'articulation des temps


Actes du Colloque du 16 novembre 2007



UR-Ci=FF
Union régionale des centres
d'information sur les droits
des femmes et des familles
Aquitaine

R E G I O N

AQUITAINE

 Délégation régionale
aux droits des femmes et à l'égalité
d'Aquitaine

L'ARTICULATION DES TEMPS

Actes du Colloque du 16 novembre 2007

L'ARTICULATION DES TEMPS	1
Actes du Colloque du 16 novembre 2007	1
L'ARTICULATION DES TEMPS	3
Actes du Colloque du 16 novembre 2007	3
L'ARTICULATION DES TEMPS	5
Ouverture	5
Dominique COLLIN	5
Regards croisés autour du rapport du CESR :	7
Organisation du travail et temps sociaux	7
Maurice TESTEMALE	7
Catherine DUBOSCQ	7
Vincent LASSALE SAINT-JEAN	7
Présentation des actions menées autour de l'articulation du temps	11
Maguy Maruéjols	11
Marie-Christine DALOT	15
Débat	16
Les temps au service des politiques publiques territoriales	21
Anne-Marie MONOMAKHOFF	21
Marie-Madeleine JOUBERT	21
Débat	27
Synthèse	31
Jean-Pierre TEYCHENEY	31
Clôture	31
Gatienne DOAT	31

L'articulation des temps

La première partie du colloque est animée par Maguy MARUEJOULS, Présidente de l'URCIDIFF Aquitaine.

Maguy MARUEJOULS accueille les participants et détaille le programme de la journée.

Ouverture

Dominique COLLIN

Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Bonjour à toutes et à tous. Le Conseil économique et social de la Région Aquitaine s'est saisi de la question de l'articulation des temps de vie en 2007. Aussi, avons-nous saisi l'opportunité d'organiser une journée de réflexion sur ce thème.

Depuis des décennies déjà, le thème de l'articulation des temps de vie se situe au cœur du débat social en Europe. Comment trouver un équilibre entre temps de travail, temps domestique, temps de formation, temps de loisirs, temps de déplacement, etc. ? Cette problématique ne concerne pas seulement les femmes ; elle dépasse la sphère du couple et concerne la société dans son ensemble. Ainsi, nous considérons que les modalités d'un équilibre entre travail et vie privée doivent être transformées en un processus de changement culturel.

Lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée à Beijing en 1995, l'articulation entre vies familiale et professionnelle a été identifiée comme l'un des 12 domaines critiques dans le programme d'actions. Malgré l'évolution du comportement des hommes, les femmes consacrent toujours deux fois plus de temps qu'eux aux tâches domestiques. Si leur taux d'activité progresse constamment, les femmes s'ingénient néanmoins à concilier leur carrière avec les tâches qui leurs sont traditionnellement dévolues.

Une politique d'articulation des temps de vies privée et professionnelle, accessible aux hommes et aux femmes, répond à un objectif de parité, d'égalité et de cohésion sociale. Par la résolution du 29 juin 2000, le Conseil de l'Europe a proposé à l'action publique le renforcement du rôle des femmes dans l'emploi et de celui des hommes dans la famille. Les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes se sont enrichies de normes, partenariats et d'actions nouvelles. Par ailleurs, la politique familiale participe davantage à une approche globale et concertée de l'égalité.

Il convient de souligner que la France constitue un modèle social, puisque la progression du taux d'activité des femmes n'a eu aucune incidence négative sur le taux de fécondité. Actuellement, le taux d'emploi des femmes s'élève à 56,9 %, contre 67,8 % pour les hommes et une recommandation de 60 % en 2010 par le Conseil de l'Europe. Néanmoins, si la naissance d'un enfant ne modifie pas la vie professionnelle d'un homme, 40 % des femmes déclarent que cela occasionne un changement dans leur situation, notamment professionnelle.

L'articulation des temps professionnels et familiaux doit obligatoirement faire l'objet de négociations de branches et d'entreprises, ainsi que le prévoit la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Ainsi, l'entreprise est tenue d'entamer des négociations avec les partenaires sociaux sur la question de l'articulation des temps professionnels, familiaux et personnels. Par ailleurs, un indicateur de situation comparée doit être présenté par les entreprises afin d'établir un diagnostic et de réduire les inégalités. Il est à noter que les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'une assistance pour mettre en place ces négociations. Par ailleurs, le crédit d'impôt famille encourage les entreprises à concourir à une meilleure articulation des temps de vie des parents salariés.

Il apparaît donc que des avancées ont été réalisées, notamment dans le domaine professionnel. Cependant, la réflexion sur l'articulation des temps de vie doit s'étendre à l'ensemble de la société et ainsi, contribuer à davantage d'harmonie entre les aspirations des hommes et des femmes.

Regards croisés autour du rapport du CESR : **Organisation du travail et temps sociaux**

Maurice TESTEMALE

Rapporteur de l'auto saisine « organisation du travail et temps sociaux »

Catherine DUBOSCQ

Présidente de la Commission « vie économique et sociale, formation et culture » du CESR

Vincent LASSALE SAINT-JEAN

Président du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise)

Maurice TESTEMALE

Le rapport que je m'appête à présenter a été adopté le 20 juin 2007 par le précédent CESR. Conformément aux nouvelles pratiques de cette instance, les données du rapport seront réactualisées périodiquement, malgré la succession des mandatures.

En 2002, le Conseil économique et social s'est saisi du thème de l'organisation du travail et des temps sociaux en s'inspirant des demandes déposées par trois organismes : la CFDT, l'URAF et le CRAJEP. Cette décision s'inscrivait dans la continuité du diagnostic réalisé en 2001 par le CESR sur *Les hommes et les femmes au cœur de la performance des entreprises*.

Contexte en région Aquitaine

L'Aquitaine connaît une modification de structure démographique, avec un allongement de la durée de vie d'environ 15 ans au cours des 50 dernières années. La région compte plus de 158 000 actifs âgés de plus de 55 ans. Par ailleurs, l'allongement de la durée des études retarde l'entrée dans la vie active. Il est notable que malgré la diminution du temps de travail, les salariés perçoivent une pénibilité et un stress professionnel accrus.

La région se caractérise par un développement du travail sous des formes atypiques et précaires. Cette spécificité génère des difficultés d'organisation et de concordance d'emploi du temps au sein des familles. Ainsi, un actif sur trois est soumis à un rythme de travail hebdomadaire atypique et la moitié des actifs travaille le samedi. Par ailleurs, il apparaît qu'un tiers des actifs travaille le dimanche, régulièrement ou occasionnellement, notamment dans les secteurs agricoles et tertiaires. Par rapport aux moyennes nationales, l'Aquitaine affiche une durée de travail hebdomadaire inférieure et une proportion de travail à temps partiel supérieure.

En Aquitaine, le taux d'activité des femmes s'élève à 42 % et avoisine 70 % sur la tranche d'âge 30 ans-50 ans. Par ailleurs, le secteur tertiaire occupe trois quarts des actifs, soit 900 000 salariés dont les femmes représentent une majorité.

Conséquences de l'évolution du temps et des rythmes de travail

L'époque n'est plus aux emplois stables et aux rythmes de travail réguliers du système fordiste. Désormais, les impératifs de gestion de la relation client et de production en flux tendus empêchent certains ménages de planifier leurs congés plus de deux mois à l'avance. Selon certains analystes, le passage aux 35 heures n'aurait pas conduit à une meilleure articulation des temps professionnels et familiaux, mais à une annualisation des horaires de travail.

Malgré la réduction du temps travail, ce dernier demeure profondément structurant pour les individus, ainsi que le démontrent les sondages et études menés sur la question. Les limites entre le temps de travail et la vie privée ne sont plus aussi nettes que par le passé, notamment du fait du progrès en matière de technologies de communication. Ainsi, plus de 20 000 actifs aquitains déclarent avoir changé d'emploi afin de trouver un rythme ou des horaires de travail plus adaptés.

La gestion du stress et l'emploi des seniors constituent un enjeu de taille pour les entreprises. Il apparaît que les PME et les TPE manquent de moyens adaptés pour traiter ces problématiques.

Exemples de solutions

Depuis le début des années 1990, maintes expériences ont été conduites afin de favoriser une meilleure articulation des temps sociaux, notamment en Italie. Aujourd'hui se développent les initiatives du réseau Tempo territorial, qui rassemble des collectivités et des chercheurs. La plupart des actions portant sur de grandes agglomérations, le Conseil général de Gironde a orienté le dispositif ARTEVER vers les petites entreprises en milieu rural depuis 2005.

Il s'agit ainsi d'améliorer le quotidien des habitants d'un territoire *via* l'organisation des transports et des zones d'activité, en concertation avec les acteurs concernés. Contrairement aux apparences, traiter ces questions suppose un fort engagement de la part des décideurs politiques et une pression exercée par les représentants de la société civile. Les préconisations du CESR s'adressent ainsi aux pouvoirs publics, au monde syndical, aux entrepreneurs et au milieu associatif.

Rapport et préconisations du CESR d'Aquitaine

En cas de saisine, le Conseil économique et social produit un rapport à la demande du président du Conseil général ou du préfet de région et adresse ses préconisations au commanditaire. En cas d'auto-saisine, les préconisations du Conseil sont ciblées, bien que le rapport ne soit pas destiné à un commanditaire spécifique.

Le Conseil économique et social d'Aquitaine a proposé à la Région de créer l'agence régionale AQUI'TEMPS, dont la vocation serait de fédérer des actions de développement durable. En effet, dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21, la réflexion devra porter sur les conditions de vie futures de la population dans la région. Cette démarche s'articulerait notamment avec le principe de responsabilité sociale qui s'applique aujourd'hui aux entreprises. La structure pourrait être testée en 2007 et 2010 ; elle organiserait une conférence régionale sur le thème de l'innovation sociale et du dialogue social territorial.

La concertation doit s'établir avec les représentants du monde de l'entreprise, mais également avec l'Université. Contrairement à d'autres régions, l'Aquitaine ne dispose pas encore d'études chronotypes : il serait souhaitable que la Région soutienne la recherche et le partage d'expérience dans le réseau territorial. Par ailleurs, il serait nécessaire de procéder à une adaptation du cadre législatif.

Catherine DUBOSCQ

Orienter le rapport du CESR sur les temps sociaux et l'organisation du travail s'est avéré pertinent, même si cela semblait délicat à l'origine. Alors que persiste un modèle de travail classique et régulier, les sociologues ont noté l'émergence d'une « société liquide », caractérisée par la fluidité du marché du travail. Ce phénomène gomme progressivement la frontière entre temps de travail et de loisir dans la vie des individus, tandis qu'une certaine dilution du cadre juridique est à noter en parallèle. La problématique qui en résulte pourrait se décliner en trois questions, qui concernent les responsables politiques, le monde associatif, les représentants du personnel et les employeurs.

Les conclusions du Grenelle de l'Environnement portent notamment sur le progrès technologique, les quotas ou encore les systèmes de taxation. Pourtant, la question fondamentale réside dans l'organisation : celle des villes, des transports, du travail et de la vie sociale. Ainsi, l'allongement des trajets domicile-travail pèse non seulement le budget, mais également sur l'organisation de la famille. La grille méthodologique du développement durable constituera l'un des outils pour traiter ce thème dans les années à venir.

La majorité des femmes désirent s'investir dans un emploi à temps complet, même si elles ont des enfants. Le temps partiel, lorsqu'il est choisi par les femmes, résulte généralement d'arbitrages familiaux. Il est nécessaire que la société dans son ensemble prenne acte de cette évolution irréversible, qui constitue une démarche d'émancipation progressiste.

Afin de travailler sur la problématique d'organisation et d'appréhender collectivement les évolutions sociétales, les acteurs doivent conceptualiser ces notions dans le cadre d'une vision politique. L'égalité entre les hommes et les femmes a été actée dans le traité de Rome et dans le cadre législatif. Pourtant, la société semble progresser par la force des choses plutôt que par la volonté réelle des partenaires sociaux.

La législation du travail encadre le dialogue social dans les entreprises le plus grand nombre de salariés. C'est pourquoi le rapport du CESR propose de créer des commissions paritaires locales afin de nouer une discussion collective et territoriale entre les salariés, les employeurs et le monde associatif.

Vincent LASSALE SAINT-JEAN

Je représente en cette assemblée une organisation patronale ; mon entreprise compte une quinzaine d'employés et le groupement d'employeurs que je préside pratique le temps partagé avec plus d'une centaine de personnes.

Le Centre des Jeunes Dirigeants consacre 20 % de son temps à la réflexion sur la formation. Pour satisfaire aux exigences de nos partenaires financiers, il est impératif de présenter un bilan équilibré en fin d'année. Dans ce contexte, les contraintes de déplacement évoquées précédemment constituent un frein à l'efficacité du personnel. La notion de développement durable constitue un nouvel angle d'approche du dialogue social et oriente la réflexion sur ce qu'il subsistera de notre mode d'organisation à l'avenir.

A mon sens, il est souhaitable d'abandonner la logique d'horaire au profit de celle, plus valorisante, de mission. En outre, je préfère la notion de conciliation à celle de négociation, car elle implique davantage d'écoute de la part du chef d'entreprise, ce qui me paraît primordial. Par ailleurs, nous privilégions désormais la notion de performance globale de l'entreprise, qui consiste à respecter les partenaires financiers, les collaborateurs et l'environnement. Afin de traiter ces différentes problématiques, une entreprise doit s'interroger, partager un maximum d'informations en réseau et se projeter dans l'avenir.

Si ces orientations sont enthousiasmantes sur le plan intellectuel pour les membres du CJD, le retour aux impératifs pratiques de l'entreprise est parfois difficile. Pourtant, le sens de l'écoute d'autrui sur le lieu de travail est fondamental ; il relève de l'éducation et constitue un enjeu de société.

Présentation des actions menées autour de l'articulation du temps

Maguy Maruéjols

Présidente de l'Union Régionale des CIDFF d'Aquitaine

Intervention jointe suite aux travaux sur les temps sociaux de la commission « vie économique et sociale, formation et culture » du CESR

Je dois souligner l'écoute attentive de tous et de toutes sur la condition des Aquitaines au travail, sur les questions liées aux inégalités qui persistent entre les hommes et les femmes et sur la recherche commune de propositions pour les réduire.

Chacun s'entend pour dire que le temps n'est pas une donnée, mais une construction humaine, qu'il est révélateur et facteur d'inégalités sociales. Dés lors, nous sommes face à un défi ; comment faire du temps un facteur d'égalité, d'harmonie, de qualité de vie ? Comment introduire le temps dans le champ politique et notamment celui de la cohésion économique et sociale des territoires ?

Une approche de cette question qui place la problématique de l'égalité entre femmes et hommes de façon globale et non en terme d'opposition réelle ou supposée et de nature à améliorer la compétitivité et le bien être social. Les différentes auditions que nous entendons au long de cette auto- saisine nous font réfléchir sur la notion du temps à soi, de son rapport avec le temps du travail, ses normes et ses valeurs. Nous avons pu mesurer la force de cette mutation.

Cette approche des temps, positionne la réflexion en matière d'égalité, non pas uniquement en terme d'amélioration des seules contraintes des femmes par rapport à leur vie familiale et privée, mais en terme de progrès des temps de vie des hommes comme des femmes. Fondamentalement, il ne s'agit plus de se situer dans une logique exclusive de réparation ou de protection, mais de promotion de l'égalité. A nos yeux, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes se construira davantage sur un changement de conduite des politiques publiques que par d'autres textes législatifs.

Dans le champ de la sphère du travail, l'approche des temps, pensée en terme d'articulation, est susceptible de donner des pistes d'actions pour réduire les inégalités persistantes. Il faut rappeler que l'inégalité professionnelle entre les hommes et les femmes se traduit par le recours au temps partiel subi, véritable fléau, qui touche essentiellement les femmes : sur 3,5 millions de salariés à temps partiel, 80% sont des femmes, parmi lesquelles un grand nombre deviennent des travailleuses pauvres.

Il s'agit donc d'un enjeu important pour la région aquitaine. Il convient de replacer cet enjeu au cœur des questions à débattre avec les organisations syndicales, les médias, les associations, c'est-à-dire au sein de l'espace public. La région pourrait favoriser des espaces de dialogue social, qui participeraient à diminuer le stress au travail, les difficultés des parents à gérer le temps des enfants, les problèmes de santé.

Nous pourrions nous inspirer de l'exemple de pays européens : l'Italie pour son investissement dans le domaine des bureaux des temps, initiatives portées par des femmes, et qui questionne

l'organisation territoriale – ouverture des services publics, etc. - ou encore les pays nordiques qui ont instauré un congé parental obligatoirement partagé entre les parents.

A défaut d'un tel engagement collectif, les jeunes femmes d'aujourd'hui risquent de devoir se soumettre au mythe de la « super woman », capable de concilier seule tous les temps de vie.

La mise en place de contraintes partagées permettra de porter un projet de société plus juste et non d'aider les femmes à tout concilier. Il faut sortir de l'opposition binaire travail/loisir et mettre en regard les usages du temps quotidien, professionnel, parentaux, domestiques et de loisirs. Le Conseil régional ne peut seul intervenir sur la question des temps en terme de réflexion et de mise en place d'une politique « temporelle » favorable à l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais il est en capacité d'infléchir ou d'ajuster certaines de ses politiques publiques pour le plus grand bénéfice des citoyens et des citoyennes d'Aquitaine.

Compte tenu de ses missions et compétences, le Conseil régional, au même titre que d'autres collectivités, dispose de capacités d'intervention et d'une légitimité d'action. Trois domaines pourraient faire l'objet d'une politique volontariste du Conseil régional avec, en appui, une réflexion sur les temps :

- le développement économique et l'emploi,
- l'aménagement du territoire,
- la politique de formation professionnelle.

D'une manière générale, il s'agirait de tenir compte de la contrainte temporelle majoritairement assumée par les femmes pour adapter les interventions.

Développement économique et emploi

Le Conseil régional intervient dans le domaine économique par des soutiens multiples.

Objectif : faciliter la création et reprise d'entreprise par des femmes

Modalités :

- I. Suivi statistique sexué des interventions et résultats de l'appui du Conseil régional
 - Favoriser le développement d'entreprises qui proposent des formes d'organisation du travail soucieuses des conditions de travail – emploi partagé, horaires aménagés, etc.
 - Soutenir en priorité les entreprises qui innovent en matière d'organisation du travail respectueuses des temps privés,
 - Appui des acteurs en capacité d'accompagner les processus de changement (syndicat, réseaux associatifs, ARACT, etc.),
 - Interventions ciblées sur certains secteurs en mesure de permettre l'accroissement de l'emploi des femmes : services aux personnes, secteurs en tension (bâtiment, agriculture, etc.),
 - Favoriser la culture de l'esprit d'entreprise au sein du public féminin dès l'université (période où se forge les choix professionnelles),
 - Faciliter la création d'entreprise par les femmes en soutenant les acteurs qui les accompagnent (innovation des pratiques d'accompagnement tenant compte des temporalités, formation des acteurs de l'accompagnement, etc.).

- S'appuyer, développer, innover en matière de nouvelles technologies pour utiliser davantage par exemple le système de carte pour la cantine, la crèche, les services mairies avec comme objectif un gain de temps et une meilleure qualité des services publics.

FORMATION

Objectif : diversification de l'accès des femmes à des formations qualifiantes dans des secteurs peu féminisés et accès croissant des femmes à la formation.

Modalités :

- Adaptation des modalités d'organisation des formations pour tenir compte des contraintes temps de femmes désireuses de se former (critère de choix des opérateurs soutenus par la région),

Promotion de la VAE par le soutien des acteurs

Développement de formation à distance

Mise en place d'un dispositif expérimental de crédit temps formation qui permette de s'abstraire de l'obligation de se former pendant une période réduite (en privilégiant les familles monoparentales par exemple)

Aménagement du territoire / développement territorial

La région est au cœur de la gouvernance des temps ; elle a un rôle fédérateur notamment dans les lieux de décision et de concertation locale, elle pourra s'appuyer sur le dialogue « sociétal ». Elle a une capacité à harmoniser les politiques publiques sur son territoire, à favoriser la coordination locale, un véritable rôle d'animation notamment au niveau du partenariat privé/public.

Parallèlement, la région Aquitaine se trouve en situation de perte d'entrepreneurs, de disparition probable d'activités sur certains territoires notamment les territoires ruraux, mais dispose aussi d'atouts importants : secteurs porteurs (aide à la personne par exemple), attractivité territoriale importante.

Mieux organiser les carrières dans le domaine de l'aide à la personne :

Professionaliser les métiers, trouver des formules juridiques pour qu'un même salarié puisse avoir plusieurs employeurs et ainsi travailler à temps complet. La formule par portage par les groupements d'employeurs peut constituer également une solution.

Développer la formation et la qualification sur le thème des services à la personne, et prévoir des déroulements de carrières, des promotions internes, des reclassements, par le biais de la VAE. La validation des acquis de l'expérience est particulièrement pertinente dans ces métiers d'assistants de vie et d'aide-soignant, acquérir un diplôme, un titre ou une certification reconnue, consolide et sécurise un parcours, et aide les personnes à changer de poste.

Il faut trouver des complémentarités entre les différents services à la personne âgées, des personnes handicapées ou des enfants dont les parents travaillent pour que les salariés de ce secteur puissent accéder à un temps complet s'ils le souhaitent. Il faut bien se rendre compte que pour un très grand nombre de femmes, l'ascenseur social ne fonctionne plus.

Nous observons que l'emploi féminin est très fortement concentré sur une dizaine de secteurs professionnels. L'enjeu consiste à faire accéder les filles et les femmes à d'autres secteurs

d'activité, notamment à travers des actions ciblées de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Le dispositif peut être relié à celui de l'orientation, cette situation apparaît d'autant plus injuste que les filles ont un comportement scolaire performant.

Le Conseil régional pourrait poursuivre son effort en faveur de l'égalité homme / femme en encourageant la création d'entreprise au féminin, sur les entreprises créées récemment, 30% l'ont été par des femmes, il faudrait développer les mesures d'accompagnement. Mais il faut également s'attacher à rétablir l'égalité entre les femmes ; ce sont les moins qualifiées qui bénéficient le moins de formations qualifiantes. Il faut revoir les dispositifs de formation ou d'aides à l'insertion en direction des femmes en difficulté notamment pour les familles monoparentales. Le congé maternité comme le congé parental d'éducation constituent encore dans les faits un frein à l'évolution professionnelle des femmes aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique.

- Il faudrait faciliter l'accès des femmes en difficultés aux mesures d'aide à l'emploi et à la formation par la prise en charge des frais de garde à domicile.
- Moraliser le recours au travail à temps partiel lorsqu'il donne lieu à des pratiques abusives.
- Favoriser la reprise d'activités des jeunes femmes chargées d'enfant en leur permettant de cumuler certains minima sociaux et des revenus issus d'une activité.
- Organiser le droit de se former tout au long de la vie, équivalences et passerelles.

Un droit de tirage formation valable pour tous ceux et toutes celles qui n'ont pas une formation initiale longue et qualifiante et qui désirent reprendre un cursus de formation. Un système souple, une offre de proximité.

L'approche par les temps est un moyen d'impulser une démarche qualitative en matière de soutien au développement économique en incluant des critères liés aux temps sociaux pour bénéficier de certaines aides ou pour apporter des compléments de service notamment sur le territoire rural pour le rendre plus attractif et pour mieux assurer l'équilibre entre la ville et la campagne. Pour une région, s'intéresser à l'approche temporelle, permet d'enrichir la réflexion sur le développement urbain par une prise en compte de l'entreprise qui va au-delà du potentiel économique et d'emploi qu'elle représente. C'est aussi un outil d'évaluation de la bonne utilisation des fonds publics.

En effet, l'approche par l'organisation du travail et des temps sociaux induit une prise en considération des hommes et des femmes de l'entreprise, de leurs besoins et se place ainsi à l'interface entre vie professionnelle et vie personnelle. Pour les femmes, en France, le taux d'activité et le taux de natalité nous montrent que les françaises entendent articuler le choix d'avoir des enfants et celui de travailler.

C'est à la société dans son ensemble, de considérer l'approche temporelle, comme un enjeu, pour construire une société, plus équilibrée et tout simplement plus humaine.

Marie-Christine DALOT
Présidente du CIDFF des Pyrénées-Atlantiques

Présentation des actions menées autour de l'articulation du temps par le CNIDFF

Le réseau des CIDF s'est saisi de la question de l'articulation des temps personnels et professionnels au début des années 2000, alors que le programme européen EQUAL permettait de financer des projets sur ce thème. Les CIDF d'Ille-et-Vilaine et des Midi-Pyrénées ont participé à ce projet.

Pour sa part, le CNIDFF a piloté le projet Tempora et s'est associé à Equilibre, projet coordonné par le groupe hôtelier Ibis. Sollicité par un partenaire européen, il a ensuite réalisé un micro-trottoir portant sur la place des hommes et des pères. Cet outil, qui met en évidence la persistance de nombreux stéréotypes sur le sujet, est destiné à servir de support d'animation lors de réunions de sensibilisation sur le thème du partage des tâches domestiques. Présenté en septembre 2006 à Paris, ce film a été diffusé dans le réseau des CIDF. Dans le cadre de ce projet européen, a également été menée une étude auprès du personnel masculin de trois entreprises. Elle montre notamment l'implication de certains pères dans la sphère familiale et la difficulté de trouver un équilibre entre vie professionnelle et privée.

Le CNIDFF poursuit ses travaux sur l'articulation des temps en tant que porteur du projet Quali'temps, en collaboration avec Citéclub (organisme de formation du réseau Léo Lagrange), Equilibre (société de conseil dédiée à la conciliation vie personnelle/vie professionnelle), la CFE-CGC, l'union régionale CFDT, l'ORSE (Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises), l'Observatoire de l'inégalité entre les hommes et les femmes de la Ville de Paris, le Bureau des temps de la Ville de Paris.

Dans le cadre de ce projet, une enquête qualitative a été menée auprès de 60 managers, experts et cadres de haut niveau, issus de grandes entreprises du CAC40 et âgés de 28 ans à 40 ans, sous la forme d'entretiens d'une heure et demi environ. Par ailleurs, une enquête a été réalisée auprès de 400 cadres masculins âgés de 28 ans à 40 ans sous la forme de questionnaires approfondis.

Premièrement, ce projet visait à évaluer l'évolution de la mentalité des hommes concernant leur implication dans la sphère familiale, d'identifier leurs attentes, les freins éventuels et les risques éventuels que représente cette situation pour l'efficacité économique des entreprises. Deuxièmement, il s'agissait de fournir un outil pédagogique aux entreprises désireuses de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour leurs collaborateurs hommes et femmes. Troisièmement, ce projet a conduit à la formation d'animateurs pour des journées de sensibilisation aux enjeux de l'implication des hommes dans la sphère familiale. Quatrièmement, l'objectif était d'expérimenter un parcours de formation sur la conciliation destiné à 100 personnes. Enfin, le projet prévoyait une campagne de communication axée sur l'intérêt et les enjeux de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'implication des hommes dans la vie familiale.

Le film « Prenons le temps d'être père » est projeté.

Débat

Monsieur TESSIER

En tant que membre du Conseil économique et social et du groupe de travail dédié à l'articulation des temps et à l'organisation du travail, j'espère que nos travaux trouveront un prolongement dans les entreprises et les initiatives publiques à venir.

La semaine prochaine se tiendra une réunion sur le thème du dialogue social dans le secteur du tourisme. L'emploi, les conditions de travail et la formation des saisonniers figureront notamment parmi les thèmes traités.

Il me paraît surprenant que le calendrier scolaire et les départs en vacances n'aient pas été abordés. Contraints de réaliser un chiffre d'affaires considérable en l'espace de huit semaines, les professionnels du tourisme pratiquent des tarifs élevés. Cette situation pénalise les familles les plus modestes et soulève la question du droit aux vacances.

Dans le même temps, les PME, soit 80 % des entreprises françaises, sont dans l'incapacité de mettre le chèque vacances en place, principalement pour des raisons fiscales. Pourtant, il s'agit-là d'un outil essentiel pour faire avancer la question. Par ailleurs, les villages vacances ont été privilégiés par rapport aux maisons familiales de vacances, alors que ces dernières proposent une meilleure prise en charge des enfants. Il paraît nécessaire d'orienter la réflexion sur ces thèmes afin d'améliorer l'articulation du temps de travail et du temps de loisirs.

De la salle

Il aurait été souhaitable que les représentants du CESR et l'ensemble des intervenants présentent une analyse des difficultés à faire émerger des initiatives concernant l'articulation des temps à l'échelle de collectivités intermédiaires. Pour quelle raison commence-t-on à réfléchir sur ce point actuellement ?

Par ailleurs, je pense que pour mobiliser les acteurs, il sera nécessaire de mettre en évidence les intérêts particuliers et collectifs que présente l'implication dans les questions temporelles.

Maguy MARUEJOULS

Précisons qu'à la demande du Conseil général d'Aquitaine, Anne-Charlotte a extrait du rapport du CESR les chiffres significatifs concernant la condition des femmes dans la région. Nous lui adressons nos remerciements et signalons que ce travail sera rendu public en 2008.

Maurice TESTEMALE

Dans la Communauté de communes à laquelle j'appartiens, un dialogue commence à se nouer autour des thèmes de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse : ce nouveau sujet d'échange constitue une opportunité dont il faut se saisir.

Une dynamique collective s'installe autour du projet de crèche d'entreprise de Labérie, associant les techniciens et éducateurs en charge de l'enfance et des loisirs sur le territoire et la CAF. L'enjeu consiste à diversifier une offre de garde d'enfants dans le cadre d'un dialogue entre les pouvoirs publics et l'entreprise privée.

Enfin, si la santé, l'accueil de la petite enfance ou les loisirs en milieu rural n'entrent pas dans le champ des compétences du Conseil régional, ce dernier peut toutefois traiter ces thèmes dans le cadre de politiques territoriales.

Vincent LASALLE SAINT-JEAN

A mon sens, il est crucial que les acteurs se rencontrent aussi souvent que possible afin d'échanger points de vue et idée et ainsi, de surmonter la défiance initiale et de progresser ensemble en toute confiance. Voilà, selon moi, le fondement d'une logique de conciliation.

De la salle

A l'échelle d'un territoire, il convient d'amener toutes les parties concernées à échanger et à collaborer sur des thèmes dont aucun n'est spécifiquement de la responsabilité des entreprises, des collectivités territoriales ou des services de l'Etat. En effet, la responsabilité sociale et le développement durable concernent la société dans son ensemble.

Par ailleurs, les freins à l'emploi des femmes doivent être pris en compte : des contraintes organisationnelles et familiales pèsent souvent sur leur activité professionnelle. Parallèlement, il est nécessaire d'identifier les attentes des femmes, mais aussi celles des hommes, pour trouver comment les concilier. Le film présenté montre qu'il est parfois difficile pour les hommes d'obtenir la totalité de leur congé parental : de telles thématiques ne concernent donc pas seulement les femmes.

Anne-Marie MONOMAKHOFF, Directrice des études au Conseil général, Présidente de Tempo-Territorial

Le premier obstacle à l'émergence des politiques temporelles au sein des collectivités tient à la transversalité du domaine. Or le mode de fonctionnement des collectivités s'avère sectoriel, cloisonné entre secteurs public, privé et associatif. Sachant que l'outil majeur des politiques temporelles est la concertation, il convient de déterminer quel acteur détient la légitimité pour rassembler l'ensemble des partenaires.

Il apparaît que les démarches concluantes se sont inscrites dans le cadre d'un portage politique fort et à partir du thème de l'accueil de la petite enfance. Dans les villes, les crèches se sont en effet

trouvées face à une demande d'élargissement des horaires et des services de la part de parents soumis à des horaires de travail désynchronisés.

Quel que soit le domaine – transports, petite enfance, etc. – l'enjeu consiste donc à faire évoluer nos structures vers davantage de transversalité.

Marie-Thérèse MARTINIERE, Association familles en Gironde

La question de l'articulation des temps rejoint la réflexion qui préside actuellement à l'organisation des états généraux des réseaux de parentalité prévue pour fin 2008. Dans ce cadre, nous allons lancer une étude d'envergure afin de recueillir le témoignage de parents sur leur vie de famille et la gestion de leur temps.

Globalement, il me semble que la société française commence à se préoccuper des déséquilibres familiaux, de leurs conséquences sur les enfants et d'un certain malaise masculin face à l'émancipation des femmes. D'ailleurs, je vous recommande la lecture du dernier ouvrage de Serge Efeze, intitulé *Dans le cœur des hommes*, qui propose une analyse particulièrement intéressante sur le plan social.

Marie-Madeleine JOUBERT, Conseillère municipale et à la CAP, déléguée en charge de l'agence des temps

Les pères qui ont participé aux conférences de l'agence des temps sont disposés à prendre un part plus importante de temps familial. S'agissant du temps domestique, ils souhaitent toutefois l'imputer en tant que service payé. Il apparaît cependant que cette solution ne résoudrait pas réellement la problématique, puisque que les tâches domestiques seraient toujours traitées par des femmes.

Il y a trois ans, nous avons décidé de réunir le 8 mars les employés municipaux ayant pris leurs congés paternité afin de débattre à ce sujet. Bien que ce projet nous ait valu des moqueries et quelques difficultés administratives, il a débouché sur un moment d'autant plus émouvant que les hommes n'ont pas souvent le loisir de s'exprimer au sujet de leur vie familiale.

Hélène TCHI

L'augmentation des loyers en centre-ville oblige les ménages à résider dans des zones dénuées de structures d'accueil : cette question pourrait-elle être prise en considération par les services d'urbanisme, dans le cadre de la transversalité évoquée par les intervenants ?

De la salle

Le déménagement en milieu rural soulève effectivement des problèmes pour les familles et les collectivités territoriales. Ainsi, l'allongement du temps de transport et les services publics représentés ne sont pas nécessairement pris en considération par les ménages avant leur installation sur un territoire donné. Les collectivités sont appelées à répondre aux besoins en fonction des finances locales, ce qui s'avère parfois délicat. Avant de créer une structure, les pouvoirs publics

doivent néanmoins s'assurer qu'elle sera rentabilisée dans la durée. Le cas échéant, des réponses multiples peuvent être adoptées : crèche, réseau d'assistantes maternelles ou crèche mobile. Sachant qu'un processus de périurbanisation s'étale parfois sur dix ans, les familles doivent souvent s'accommoder de leurs difficultés durant une période transitoire.

Maurice TESTEMALE

Force est de reconnaître que la fonction prospective reste insuffisamment développée dans nos politiques publiques, ce qui nous prive de vision globale. Le problème est particulièrement flagrant lorsque l'on considère l'exemple de Mont-de-Marsan et de ses zones pavillonnaires habitées par des couples vieillissants dont les enfants ont quitté le foyer.

De la salle

Sur le littoral, la pression foncière est telle qu'elle en exclut les habitants actuels. Par ailleurs, il semble difficile pour les élus de mener une réflexion prospective concernant le couplage de l'urbanisation et des services.

Maguy MARUEJOULS

Il me semble que les attentes des citoyens sont identiques, qu'ils habitent en milieu urbain ou rural. Néanmoins, chacun doit avoir conscience que des choix sont nécessaires et que tous ces besoins ne peuvent être satisfaits. C'est pourquoi il est nécessaire d'ouvrir un débat collectif afin de définir des priorités et de trouver un compromis.

Catherine DUBOSCQ

Premièrement, la notion de territoire pertinent est à mon sens indissociable de la nature d'un projet et des politiques qui l'animent. Deuxièmement, l'urgence en matière d'organisation consiste à mon sens à maîtriser l'étalement urbain et à résoudre les conflits qui en résultent. Dans un contexte marqué par la hausse des prix de l'énergie et de l'immobilier, il me paraît nécessaire d'axer la réflexion sur les modalités d'une densification urbaine qui préserverait les bonnes conditions de vie. Faute de préserver mixité sociale et économique dans le processus d'urbanisation, nous nous exposerons à une catastrophe économique, sociologique et environnementale.

Maurice TESTEMALE

Afin de mobiliser tous les acteurs concernés, il me paraît nécessaire de souligner les bienfaits que chacun retirera d'une meilleure articulation des temps.

En outre, il me semble que la sphère nocturne n'a pas été traitée à ce stade de nos travaux : travail, loisirs, sécurité la nuit en Aquitaine.

Les travaux sont suspendus entre 12 heures 30 et 14 heures 15.

Les temps au service des politiques publiques territoriales

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Directrice de la mission étude et prospective au Conseil général de Gironde, Présidente du réseau Tempo-Territorial

Marie-Madeleine JOUBERT

Conseillère municipale et à la CAP, déléguée en charge de l'agence des temps

I. Les politiques temporelles territoriales

1. Généralités

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Parmi les facteurs structurels ayant conduit à la prise en compte des problématiques de temporalité, on compte notamment : la généralisation du travail des femmes, l'évolution de la cellule familiale, le vieillissement de la population, la mondialisation des échanges, l'évolution des modes de travail et l'augmentation du consumérisme.

Il en résulte un sentiment d'accélération du temps et un allongement des distances séparant les lieux de vie. La diminution des temps physiologiques et le développement du travail le week-end témoigne d'une colonisation du temps par l'économie. Si la mobilité devient une valeur et un mode de vie, elle apparaît également comme un facteur de marginalisation.

Les entreprises sont confrontées à de fortes tensions sur le plan économique et la visibilité dont elles disposent se réduit au court terme. Il en va de même pour les collectivités, urbaines ou rurales, qui doivent définir des modalités de gestion du temps de loisir des enfants et des individus. Par ailleurs, on constate un développement des conflits de comportement, d'usage des temps, de flux et de stocks.

Ces tensions ont une incidence sur les choix de société. D'un point de vue géographique, comment apporter les mêmes services publics qu'en ville dans des zones défavorisées, à faible densité de population ? La qualité de vie, la durabilité des équipements et le lien social sont également en question. Ainsi, notre société se trouve en position de faire un choix : se laisser entraîner dans la culture de l'éphémère, du juste à temps permanent ou tenter d'influer sur ces tendances.

Initiatives sur le thème de l'articulation des temps

Dans le cadre des ateliers de prospective de la DATAR, le temps est apparu comme un facteur d'inégalité croissant en France pour les individus de tous sexes confondus. La réflexion a donc porté sur le temps comme outil de réduction des inégalités, de renforcement de la cohésion sociale et de développement infrastructurel durable.

La notion de temps, contrairement à celle d'espace, n'a pas fait l'objet de politiques spécifiques à ce jour. Notre atelier de prospective a considéré le temps comme un axe transverse d'analyse et de concertation.

En confrontant notre approche à celle des membres internationaux du programme EQUAL, nous avons abouti à un projet commun. Notre démarche reposait sur l'identification des tensions, puis l'organisation d'un débat entre les producteurs de temps concernés pour trouver les solutions appropriées. L'Italie avait retenu une approche basée sur des lois, les Pays-Bas privilégiaient les services aux salariés dans les entreprises et l'implication du père dans la vie de famille, le Portugal déployait des actions inter générationnelles, l'Espagne orientait ses efforts sur l'aide à la création d'entreprises par des femmes et la France adoptait une approche individuelle, collective et territoriale.

2. Expériences menées en France par Tempo-Territorial

Les crèches 24 heures, si elles ont suscité de vives polémiques, ont pour objectif de permettre aux femmes et aux hommes travaillant de nuit de faire garder leurs enfants. Ont également été lancés des projets de crèches inter entreprises et à horaires élargis, d'accueil des enfants dans les quartiers et à domicile.

Quelques actions ont porté sur le temps des personnes âgées : il semble toutefois que ce thème reste encore quelque peu tabou, car associé à la mort.

Concernant le temps des salariés, des entreprises et les transports, un projet mené à Mérignac a permis de nouer un dialogue enrichissant entre les parties prenantes. Les espaces multi fonctions en entreprise offrent de nombreux services aux salariés et leurs permettent de gagner du temps. Quelques expériences ont été menées en matière d'aide à l'articulation des temps pour les femmes créatrices d'entreprises. Par ailleurs, des actions ont porté sur l'emploi saisonnier et les parcours d'insertion en Gironde.

Les autres expériences concernaient les services de proximité, la centralisation des informations et horaires de loisirs, les bourses de spectacles, le temps de la nuit et du dimanche, le temps des étudiants. En matière de déplacements, les centrales de mobilité à horaires atypiques permettent de développer des transports collectifs à la demande dans des zones peu desservies. Enfin, la coordination des temps scolaires est un sujet d'une actualité brûlante.

Ces expériences ont été menées par les membres de l'association Tempo-Territorial. Créée à partir des fonds européens, cette structure nationale regroupe des collectivités, des départements et des régions. La participation d'élus, de chercheurs, de techniciens, d'acteurs associatifs, d'acteurs d'entreprises et d'individus intéressés par la démarche de l'association a permis d'enrichir le dialogue et de garantir la pluralité des points de vue.

La vocation de Tempo-Territorial est d'être un pôle de ressources qui capitalise et mutualise les expériences. Dans cette logique, l'association a publié un premier livret décrivant une douzaine d'expériences sur la centaine que nous avons menée. Compte tenu des difficultés inhérentes à la conduite de politiques temporelles, les membres de Tempo-Territorial souhaitent partager difficultés et pratiques.

De la salle

Pouvez-vous apporter davantage de précisions concernant le plan de déplacement de Mérignac ?

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Face aux embouteillages réguliers et compte tenu de la construction prochaine du tramway, la Ville de Mérignac a initié la réflexion sur un plan de déplacement d'entreprise. Il s'agissait de réunir les représentants des entreprises, des sociétés de transport et des salariés pour améliorer les déplacements sur la zone d'activité. Les entreprises ont fait preuve d'implication et de souplesse, tandis que le Département a modifié certains itinéraires pour couvrir des zones non desservies par les lignes urbaines. Cet exemple démontre qu'un dialogue de qualité a eu une incidence directe sur l'organisation des transports de la zone d'activité.

II. L'approche de Poitiers

1. Missions d'une collectivité locale et objectifs de l'agence des temps

Marie-Madeleine JOUBERT

Une collectivité locale a pour mission de :

- favoriser le lien social en donnant l'accès aux services ;
- contribuer à l'égalité hommes/femmes par la redistribution des tâches domestiques et l'accessibilité au travail ;
- assurer l'aménagement du territoire dans un contexte d'étalement urbain et d'éloignement des habitants par rapport aux services ;
- favoriser la démocratie locale par la création d'instances à l'écoute des conflits survenant entre les différentes catégories de la population ;
- favoriser la qualité de la vie individuelle, collective et citoyenne.

La création de l'agence des temps visait à :

- traiter collectivement et publiquement des problèmes qui suscitaient auparavant des difficultés individuelles ;
- insuffler de la transversalité aux projets ;
- mettre en lumière les difficultés des publics les plus précaires, subissant davantage la contrainte du temps.

2. Communauté d'agglomération de Poitiers : contexte

Le territoire se compose de Poitiers, qui compte 85 000 habitants, et de 12 communes, soit un total de 125 000 habitants. Outre les 25 000 étudiants qui impriment à la ville un rythme calé sur le calendrier universitaire, les activités hôtelières entourant le Futuroscope sont caractérisées par des horaires atypiques. Par ailleurs, la Communauté d'agglomérations connaît un fort étalement urbain. En 2001, le nombre de femmes actives égalait celui des hommes.

L'équipe de l'agence des temps se compose de deux élues – Catherine Coutelle, adjointe au développement économique, à l'Université et au temps, et moi-même – et de deux techniciens – Dominique Royaud, directeur à mi-temps et Mireille Carni, administratrice.

Par ailleurs, la commission Cap Temps, composée de deux élus de chacune des communes de la Communauté d'agglomération a appuyé l'agence dans ses travaux. Au sein du conseil consultatif du temps sont représentés les services municipaux, les associations, les entreprises et les « grands producteurs du temps », c'est-à-dire l'Education nationale et l'Université.

3. Enquêtes menées par l'agence des temps

Une première enquête conduite en 2000 auprès de 800 femmes salariées a montré que 13 % des personnes interrogées travaillaient la nuit, 43 % le week-end – dont un tiers régulièrement, 50 % le soir après 18 heures – dont plus d'un tiers régulièrement.

Une autre enquête publiée dans Poitiers Magazine a mis en évidence l'inadéquation des horaires de services publics par rapport aux besoins de la population et les carences des transports en commun.

En février 2002, 657 familles ont été interrogées dans le cadre d'une enquête sur les modes de garde des enfants de 0 à 3 ans à Poitiers. Ont notamment été mis en évidence une insuffisance du nombre de places et une inadaptation des modes de garde au rythme de vie des femmes actives. Par ailleurs, 17 % des femmes interrogées ont déclaré que le mode de garde choisi avait eu des conséquences négatives sur leur activité professionnelle. Parmi ces femmes, 50 % ont été contraintes de modifier leurs horaires de travail, 14 % ont cessé de travailler, 16 % ont pris un congé parental et 10% ont opté pour le temps partiel. Il est apparu que les familles confrontées à des difficultés financières ne demandaient pas la garde de leurs enfants par manque de moyens.

Une enquête menée sur la zone du Futuroscope a mis en évidence les besoins suivants : agence de mobilité sur le site, numéro vert de covoiturage, crèche d'entreprise, services, salles conviviales.

4. Actions de l'agence des temps

a. Guichet unique de rentrée scolaire

Dans une logique d'accessibilité des services publics, l'agence des temps a créé un guichet unique permettant d'effectuer les diverses formalités et inscriptions de rentrée scolaire. Cette action a été initiée dans une maison de quartier en 2001 et a été étendue à huit sites depuis.

Il apparaît que 1 500 familles ont utilisé le guichet unique en 2007, parmi lesquelles on compte de nombreuses familles monoparentales et notamment des femmes actives contraintes par le temps. Pour augmenter l'utilisation du dispositif par les pères, nous avons obtenu l'ouverture du guichet le samedi. Par ailleurs, le guichet unique semble avoir démocratisé davantage l'inscription aux cours du Conservatoire et des Beaux-Arts.

b. Horaires d'ouverture des services municipaux

Après un an de concertation avec les syndicats et les services concernés, nous avons obtenu que la mairie ne ferme plus entre 12 heures 30 et 13 heures 30 durant la période scolaire. S'agissant des mairies de quartier, des enquêtes ont été menées afin de calquer leurs horaires d'ouverture sur ceux des services alentour. Il s'agit ainsi de permettre aux individus d'effectuer leurs démarches administratives dans un laps de temps restreint.

c. Accessibilité à la culture et à la vie citoyenne

La bourse aux spectacles permet aux personnes à faibles revenus de bénéficier d'un service de baby-sitting gratuit à domicile pour qu'elles accèdent à la culture et participent aux conseils de quartiers. Outre le délai nécessaire à sa mise en place, il apparaît que ce dispositif n'est pas encore ancré dans les pratiques individuelles.

d. Tandem

Afin d'aider les mères travaillant en horaires décalés, nous avons initié une réflexion avec la CAF, le Conseil général, le Conseil régional, la Direction régionale du droit des femmes, la Direction régionale du travail et de l'emploi, les Communes, le Fonds européen.

Le groupement d'employeurs Tandem offre la possibilité aux salariés travaillant en horaires décalés de faire garder leurs enfants à domicile par des professionnels diplômés, à n'importe quelle heure, 7 jours sur 7. Il compte actuellement 25 structures adhérentes, parmi lesquelles le CCAS de Poitiers, et assure leurs remplacements.

Parmi les utilisateurs de Tandem, on dénombre 50 % de familles monoparentales. Le groupement emploie actuellement 23 intervenants dont 6 équivalents temps plein. A titre expérimental, la CAF finance un service Tandem régulier pour les publics en insertion professionnelle. Le coût de revient horaire, qui s'élevait initialement à 40 euros, a été réduit à 26 euros pour l'activité familles et à 21 euros pour les structures. La facturation du service aux utilisateurs s'établit en fonction du quotient familial, dans une fourchette horaire de 2,29 euros à 9,50 euros.

Nous avons souhaité intégrer au dispositif les grandes entreprises générant les horaires décalés. Les discussions menées avec des entreprises parapubliques telles que la Poste, la SNCF ou France Telecom n'ont pas débouché sur des adhésions durables, pour des raisons de couverture territoriale.

e. Mobilité

Afin de limiter l'engorgement des bus et de la circulation, un partenariat avec la régie de transports en commun Vitalis et l'Université a abouti au décalage des cours de chaque UFR de quinze minutes. Suite au déménagement de l'Université de médecine, la concertation avec le président et les représentants des étudiants et du personnel a conduit à ajouter des liaisons de bus entre le campus et le restaurant du CROUS. Par ailleurs, nous avons étudié la possibilité d'aménager les horaires des cours.

f. Plateforme mobilité-insertion professionnelle

Selon l'une de nos enquêtes, 30 % des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle ne pouvaient reprendre une activité en raison de problèmes de mobilité. En concertation avec la mairie et les structures d'insertion, nous avons donc lancé une plateforme de mobilité et le numéro Allo Bus avec la régie de transports Vitalis. Cependant, malgré une campagne de communication d'envergure, le dispositif n'a donné lieu à aucun retour. Il semble que cette action se soit heurtée à la forte inertie régnant dans le réseau des structures d'insertion.

Maguy MARUEJOULS

Ce dernier exemple montre qu'il est difficile d'élaborer un dispositif efficace sans consulter les publics visés et prendre la mesure précise de leurs difficultés. Il apparaît que la notion de temps concerne des groupes d'individus tantôt nombreux, tantôt très restreints. De ce fait, les politiques menées en la matière demandent des ajustements particulièrement délicats et des vérifications régulières de l'évolution des besoins.

Débat

De la salle

Avec le recul, comment évaluez-vous les résultats des politiques temporelles en termes d'amélioration de la qualité de vie ? Quelles sont les réactions de la population en ce sens ?

Marie-Madeleine JOUBERT

Si l'agence des temps est connue de ses partenaires, elle ne bénéficie pas d'une visibilité particulière au sein du grand public. D'autant plus que des dispositifs tels que le guichet unique sont mis en place par la ville de Poitiers ou la Communauté d'agglomération.

Lorsque j'ai participé à des conseils de quartier, il m'a été difficile d'expliquer le concept de politique temporelle. Toutefois, sur la base d'exemples précis et en interrogeant le public sur d'éventuels problèmes de désynchronisation ou de garde d'enfant, les discussions sont très rapidement devenues très intéressantes. L'approche temporelle permet d'élargir la concertation à de nombreux thèmes : mobilité, embouteillages, développement durable, loisirs nocturnes et nuisances sonores, etc. Ainsi, il devient possible de mettre en avant les réflexions conduites par l'agence des temps et de proposer aux citoyens de participer aux comités de pilotage.

Dans un contexte marqué par la réduction des dépenses de la CAF et l'allongement de la durée de vie, il devient crucial de mutualiser les moyens et de se concerter pour réaliser des économies. Nul besoin de dépenser des sommes importantes, il suffit de s'appuyer sur les initiatives existantes et de les mettre en commun.

Enfin, l'agence des temps a participé à un groupe de travail dédié à la requalification du centre-ville, dans le cadre d'une logique d'anticipation.

Anne-Marie MONOMAKHOFF

En matière d'équipement, la ville de Paris a axé ses efforts sur les horaires d'ouverture des services municipaux tels que les crèches ou les piscines. Par ailleurs, une étude de l'utilisation spatio-temporelle des conservatoires a conduit à un rééquilibrage entre les différentes associations utilisatrices des locaux.

A Montpellier, les politiques temporelles ont été engagées il y a moins de deux ans, avec le SCOT. Les conséquences de l'explosion démographique ont été prises en compte dans la réflexion : les horaires de tramway et de la bibliothèque municipale ont été aménagés. Cette démarche traduit la prise en compte du temps dans les usages.

Le Département travaille actuellement à l'élaboration d'outils d'analyse du réseau de transports. L'objectif de cette démarche est d'élargir la vision, de partager l'information et d'appuyer les décisions. Il s'agit ainsi de s'assurer que les équipements resteront aussi pertinents à leur construction qu'ils l'étaient lors de leur conception.

De la salle

Pensez-vous que les réussites ou les échecs des politiques temporelles dépendent de la capacité à travailler en partenariat ?

Maguy MARUEJOULS

L'une des actions menées à Rennes visait à améliorer les conditions de travail du personnel de ménage chargé de nettoyer les locaux des services municipaux. La réflexion portait non seulement sur les conditions de travail, mais sur la qualification du personnel et les freins à la promotion interne au sein de la mairie.

Marina COTTET, Directrice du PLIE de Haute-Garonne

En collaboration avec la Direction régionale aux droits des femmes, nous avons engagé en 2007 une étude auprès des 50 femmes bénéficiaires du PLIE. Il est à noter que 72 % du public concerné par notre dispositif est féminin, que 25 % travaille ou souhaite travailler dans le secteur des services à la personne et que le temps subi concerne surtout les personnes en situation de précarité.

Malgré les nombreuses contraintes pesant sur nos bénéficiaires, la valeur travail reste une référence. Ainsi, les femmes bénéficiaires du PLIE persistent à vouloir reprendre une activité professionnelle en dépit des freins auxquelles elles sont confrontées. Les principales difficultés citées par les personnes interrogées sont les conditions de recrutement des entreprises et la disponibilité des femmes : les modalités de garde d'enfant n'ont pas été évoquées en tant que frein.

En termes de mobilité, nous avons initié des actions afin d'aider les publics visés à sortir de leur quartier pour travailler sur l'autre rive. Par ailleurs, nous étudions la possibilité de proposer les services d'assistantes maternelles pour faire face aux problèmes de garde résultant des horaires atypiques auxquels nos bénéficiaires sont soumises.

Comment les réticences affichées par certains médecins de PLU et assistantes sociales ont-elles été surmontées dans les expériences présentées ? Afin d'évaluer la politique territoriale, sur quelles bases l'association Tempo a-t-elle collaboré avec les entreprises et les partenaires sociaux ? Comment amener les entreprises à raisonner différemment en matière d'organisation du travail ?

Anne-Marie MONOMAKHOFF

L'antenne de Tempo-Territorial de Rennes a établi un bilan qui met en évidence le manque de visibilité et la fragilité des politiques temporelles, qui sont renforcés par le renouvellement des équipes municipales. Afin de surmonter ces difficultés, nous axons nos efforts sur la capitalisation et la mutualisation des expériences.

En septembre 2007, nous avons organisé à Paris une réunion sur le thème « *Syndicats et entreprises, partenaires des politiques temporelles avec les collectivités locales* ». Sur 50 participants, plus de la moitié n'étaient pas membres du réseau et les représentants du patronat étaient peu nombreux.

S'il est difficile d'initier une réflexion sur le temps dans l'entreprise, il est à noter qu'un groupe tel qu'Accor s'intéresse aujourd'hui à cette thématique.

En France, contrairement à d'autres pays européens, les services à la personne n'ont pas été développés sur des bases rentables. De ce fait, la professionnalisation du secteur des services et la valorisation de ses métiers nécessitent aujourd'hui une réflexion concertée.

De la salle

Conformément à la loi sur l'égalité salariale de 2006, les entreprises et les branches professionnelles seront tenues d'ouvrir des négociations sur le thème de l'articulation des temps de vie. En la matière, votre réseau aurait certainement des expériences à transmettre. Mais cela demandera du temps.

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Certes. Un grand travail de sensibilisation sera également nécessaire.

Marie-Madeleine JOUBERT

Dans le cadre de l'appel à projet européen « emploi et territoire », un partenariat a été initié avec la CAF. Après avoir conduit des entretiens pendant un an sur le thème de la prise en compte du temps hors travail des salariés, l'agence des temps a réalisé l'argumentaire intitulé *Entreprises, salariés, territoires tous gagnants*.

Par ailleurs, force est de reconnaître que nous nous demandons fréquemment jusqu'à quel point les services publics doivent s'adapter pour répondre aux exigences des entreprises envers les salariés. Ainsi, la question se pose actuellement au sujet de l'ouverture des commerces le dimanche. Quoi qu'il en soit, il convient de poursuivre les efforts de concertation afin de trouver une position conjointe avec les entreprises.

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Le Conseil général n'a pas travaillé directement sur la question des horaires atypiques. D'emblée, nous avons inscrit les politiques temporelles à l'agenda 21 malgré les réticences affichées par les villes et les collectivités en matière d'aménagement. Pour susciter la réflexion, un effort de persuasion et d'information ainsi qu'un portage politique fort sont nécessaires.

De la salle

Je m'interroge sur la manière d'impliquer davantage les élus dans les politiques temporelles, afin qu'ils en portent les valeurs au-delà de leur étiquette politique.

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Confronter les points de vue permet à mon sens d'intégrer des idées et des approches différentes : on ne peut traiter le temps sans l'économie. Le succès d'une politique temporelle repose sur la compétitivité des organisations, l'attractivité du territoire et la qualité de vie des citoyens. Ainsi, le temps peut constituer une variable d'ajustement entre ces trois paramètres.

Une volonté politique forte conditionne le succès des politiques temporelles comme le montrent les exemples de Paris, Poitiers, Lyon, Rennes ou encore Montpellier. Nous comptons aujourd'hui sur notre députée pour vulgariser la notion de temporalité. D'ailleurs, le 28 novembre se tiendra à l'Assemblée nationale, sous la présidence de Jean-Marc Ayrault, un petit-déjeuner sur le thème des politiques temporelles au sein du groupe socialiste. Pour autant, cette réflexion dépasse le traditionnel clivage gauche/droite et des actions politiques sont à mener.

Synthèse

Jean-Pierre TEYCHENEY
FNARS

Le programme de cette journée me paraissait prometteur en raison de la participation de Maurice Testemale, mais également parce que l'événement était organisé par CIDF. J'ai été frappé de constater que, tout au long de la journée, les interventions s'étaient succédées avec une cohérence et une complémentarité remarquables. Ainsi, l'intégration irréversible des femmes dans le monde du travail, le développement des horaires atypiques et des organisations de travail précaires ont été mis en évidence. Enfin, les exposés de cet après-midi ont parfaitement exprimé les tensions suscitées par ces phénomènes. Votre programme a donc tenu toutes ses promesses : sa richesse dépassait même ce que j'imaginai à l'origine.

Clôture

Gatienne DOAT
Conseil régional d'Aquitaine

Madame la déléguée régionale, Madame la présidente, Messieurs et Mesdames les élus du CESR, chers amis, c'est un plaisir pour moi d'intervenir en tant que conseillère régionale et femme engagée dans la lutte pour l'égalité hommes / femmes.

En lieu et place de Françoise Cartron, qui est au regret de ne pouvoir être parmi nous, je constate que le thème des temps sociaux, de l'évolution des rythmes de vie et de l'organisation du travail replace le facteur humain au cœur des enjeux majeurs de notre société. En la matière, le Conseil régional d'Aquitaine est résolu à intervenir de manière volontariste.

La gestion des temps dans la vie, et notamment dans l'organisation du travail, est marquée par des évolutions démographiques, organisationnelles et sectorielles. L'organisation des temps a généré des ruptures aux niveaux individuels et collectifs, renforçant les inégalités sociales et aggravant les discriminations entre les femmes et les hommes. En Aquitaine, ce sont encore majoritairement des femmes qui sacrifient leur vie professionnelle : 37 % d'entre elles sont employées à temps partiel faute d'avoir trouvé un contrat à temps plein et 29 % ont choisi le temps partiel pour des raisons familiales.

Le rapport du CESR montre qu'un tiers des actifs sont soumis à des rythmes hebdomadaires atypiques et plus d'un quart à des rythmes variables, ce qui pénalise la sphère familiale. Toutefois, ces inégalités sont encore plus prégnantes chez les femmes : en matière de garde d'enfant, de partage des tâches domestiques, un long chemin reste à parcourir. De façon générale, on constate un chevauchement croissant des temps professionnels et familiaux qui génère des rythmes irréguliers dommageables pour la vie familiale et sociale. Cette situation a une incidence négative sur l'implication des femmes dans la vie associative, syndicale ou politique.

En établissant des objectifs politiques et des engagements forts, la Région Aquitaine a montré la volonté de ne pas subir les changements à l'œuvre dans notre société. En 2006, elle a adopté un

plan régional de lutte contre les discriminations, véritable levier d'action dans la lutte contre les causes et les effets des discriminations. Par ailleurs, des lignes budgétaires spécifiques ont été adoptées afin de lutter contre les discriminations sexistes et homophobes et de promouvoir l'égalité des chances hommes / femmes. La Région soutient également la Maison des femmes de Bordeaux et d'autres associations luttant en faveur de l'égalité pour les femmes.

Outre les nombreuses discriminations entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société, l'articulation des temps s'affirme comme un facteur aggravant d'inégalité. La thématique temporelle est transversale ; elle concerne tous les domaines de la vie et exige une action collective destinée à supprimer barrières et stéréotypes. Dans son action, la Région Aquitaine s'est notamment inspirée du remarquable rapport du CESR, dont elle tient à saluer le travail. Par ailleurs, il convient à souligner l'importance des initiatives menées à Rennes et à Poitiers.

L'action de la Région s'inscrira dans le cadre de l'agenda 21, qui sera présenté en janvier 2008. Les aides seront conditionnées à la mise en place de contreparties environnementales et sociétales en matière de gestion des temps dans les entreprises. Ce qui était hier une réflexion est aujourd'hui une volonté et se transformera demain en action. La question de l'articulation des temps permet d'embrasser de nombreuses politiques, tout en cherchant davantage de cohérence dans leur articulation. Je m'emploierai personnellement à la prise en compte effective de cette problématique dans l'action du Conseil régional, qui, je l'espère, rejoindra prochainement le réseau Tempo.

Maguy MARUEJOULS

Je souhaite remercier Dominique Collin et Laurent Garrau, qui se sont fortement investis dans l'organisation de cette journée et je vous remercie chaleureusement pour votre présence et votre participation. Enfin, je conclurai cette journée par une citation africaine : « *Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin* ».

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – [http: www.ubiquis.fr](http://www.ubiquis.fr) – infofrance@ubiquis.com